



# ETOUVANS

## Informations

N° 2/2022

### Compte-rendu du Conseil Municipal du 7 mars 2022

#### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 10 janvier 2022,
2. Avis sur l'enquête publique concernant l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert (renouvellement et extension) sur la commune de Berche,
3. SYDED – Taxe sur la consommation finale d'électricité,
4. Approbation de la révision libre des attributions de compensation 2021 par PMA,
5. Autorisation de liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022,
6. ONF – mise en place d'une opération de lutte contre les scolytes et demande d'une aide exceptionnelle à l'exploitation et à la commercialisation des bois scolytés auprès de l'ONF,
7. ONF – devis de plantation sur Etouvans pour la création du parc éolien des Trois Cantons,
8. Signature de convention de servitude - Enedis - enfouissement de la ligne électrique HTA rue du canal à Etouvans et Colombier-Fontaine (régularisation),
9. Signature des conventions de servitudes avec Enedis pour la pose de deux câbles haute tension souterrains sur 600 mètres et la pose de deux câbles haute tension souterrains sur 980 mètres,
10. Attribution de subvention à l'association l'Amicale des donneurs de sang de Colombier-Fontaine et ses environs,
11. Mise à disposition des salles municipales aux partis politiques, leurs candidats, les parlementaires et organisations syndicales,
12. Questions diverses.

#### Présents :

PACQUOT Nicolas, Maire,  
BALLAY Marielle, 1<sup>ère</sup> Adjointe,  
BARTOLO Xavier,  
GAZEAUX Olivier,  
GIRARD Coralie,  
JACQUEY Christophe,  
JAXEL Delphine,  
KATANCEVIC Sylvia,  
PAITRY Xavier,  
PERINET Julien,  
PERNOT Elodie,  
PESSONNEAUX Claude, 2<sup>ème</sup> Adjoint,  
VOLLE Christine.

#### Absents excusés :

GIROLIMETTO Yves, pouvoir à BARTOLO X.  
LISI Audrey, pouvoir à PACQUOT N.

## **1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 10 janvier 2022**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## **2. Avis sur l'enquête publique concernant l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert (renouvellement et extension) sur la commune de Berche**

Monsieur le Maire indique que la demande d'autorisation environnementale, présentée par la société « Les Carrières Comtoises » pour l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert (renouvellement partiel et extension) sur le territoire de la commune de Berche, aux lieux-dits « Bans Dessus », « La Route », « La Cornaye » et « La Clavière », fait l'objet d'une enquête publique qui se déroule **du 21 février à partir de 8h30 au 23 mars jusqu'à 17h00**, sur le territoire de la commune de Berche.

Il précise également que le dossier de l'enquête et l'arrêté ont bien été adressés à la mairie d'Etouvans.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre connaissance de ce dossier et de donner son avis sur cette demande d'autorisation environnementale.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré :

- émet un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale présentée,
- autorise le Maire à signer les pièces y afférant.

## **3. SYDED – Taxe sur la consommation finale d'électricité**

Considérant ne pas avoir suffisamment d'éléments, le Maire propose au Conseil Municipal d'ajourner la délibération et de la présenter lors d'une prochaine séance.

## **4. Approbation de la révision libre des attributions de compensation 2021 par PMA**

Par délibération du 16 décembre 2021, les élus communautaires ont :

- arrêté le montant des attributions de compensation 2021 après prise en compte de l'évaluation par la CLECT des transferts de charges des compétences « eaux pluviales urbaines » et « défense extérieure contre l'incendie »,
- approuvé la fixation libre des attributions de compensation afin de ramener ces transferts de charges à zéro.

Il appartient à chaque commune de délibérer à la majorité simple sur le montant révisé de son attribution de compensation, tel que fixé par délibération du 16 décembre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le montant révisé de l'attribution de compensation comme figurant dans la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2021,
- de notifier cette décision à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération.

## **5. Autorisation de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022**

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'au

vote du prochain budget, dans la limite de 25 % maximum des crédits ouverts au budget 2021, et avant l'adoption du budget primitif 2022 qui devra intervenir avant le 15 avril prochain.

Après en avoir délibéré, et jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater ces dépenses d'investissement, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

## **6. ONF – mise en place d'une opération de lutte contre les scolytes et demande d'une aide exceptionnelle à l'exploitation et à la commercialisation des bois scolytes auprès de l'ONF**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, les motifs suivants :

Les forêts françaises du grand quart Nord-Est de la France, et en particulier celles des régions Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté, font face depuis l'été 2018 à des épisodes d'attaque de scolytes entraînant une mortalité conséquente des peuplements d'épicéa. Le phénomène est accentué par les conditions climatiques (chaleur et sécheresse) très favorables au développement du scolyte.

Les stratégies de lutte contre leur expansion préconisent de mettre l'accent sur la détection précoce des arbres colonisés pour les exploiter et les extraire rapidement de la forêt.

L'Etat a mis en place une aide exceptionnelle à l'exploitation et à la commercialisation de ces bois, afin de les expédier vers des entreprises en dehors des régions et départements sous arrêté préfectoral de lutte obligatoire contre les scolytes, en capacité de les transformer et de les valoriser.

Pour les forêts des collectivités relevant du régime forestier, les missions de regroupement de l'offre ont été confiées par l'Etat à l'ONF.

Afin de bénéficier de cette aide pour l'exploitation et la commercialisation des bois scolytés, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser pour la durée de son mandat, à signer l'ensemble des documents présentés par l'ONF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne délégation au Maire pour déposer une demande d'aide pour l'exploitation et la commercialisation des bois scolytés auprès de l'ONF ;
- l'autorise à signer tout document afférent.

## **7. ONF – devis de plantation sur Etouvans pour la création du parc éolien des Trois Cantons**

Dans le cadre du déboisement de 1,6 Ha pour le projet de parc éolien, la société OPALE s'était engagée lors de la demande d'autorisation à prendre en charge un montant de 17 000 € pour la plantation et l'entretien durant 5 ans de 3,2 Ha de forêts. Il souligne la responsabilité d'Opale à prendre en charge cette dépense, alors qu'elle n'en a pas l'obligation, dans la mesure où elle a versé également 9 618 € au Fonds Stratégique de la Forêt et du Bois, au titre de la compensation défrichement.

Le Maire présente un devis de 24 000 € HT établi par l'ONF, le surcoût a été accepté par la société OPALE.

## 8. Signature de convention de servitudes – Enedis – Enfouissement de la ligne électrique HTA rue du Canal à Etouvans et Colombier-Fontaine (régularisation)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique entre Etouvans et Colombier-Fontaine, des travaux d'enfouissement doivent être envisagés sur 111 mètres, sur la **parcelle A 0016 lieu-dit Champs de la Champagne** à Etouvans.

Enedis s'engage à verser une indemnité unique et forfaitaire qui s'élève à **20 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- valide les clauses de la convention de servitude présentée à cet effet,
- accepte la pose de l'ouvrage électrique des accessoires selon le tracé fourni par ENEDIS,
- accepte l'attribution de l'indemnité unique et forfaitaire d'un montant de 20 € qui sera versée lors de l'établissement de l'acte notarié formalisant ces dispositions,
- autorise le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier, notamment la convention de servitude.

## 9. Signature des conventions de servitudes avec Enedis pour la pose de deux câbles haute tension souterrains sur 600 m et la pose de deux câbles haute tension souterrains sur 980 m

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bureau spécialisé TOPO ETUDES est chargé par ENEDIS de poser des câbles haute tension souterrains au parc éolien.

- **Deux câbles haute tension souterrains sur 980 mètres** sur les parcelles communales cadastrées section B n°247 (« Le Rond-Bois »), n°939 (« Le Bois des Charmes »), n°938 (« Le Bois des Charmes ») et section ZC n°28 (« Devant le Foigerot »).

Enedis s'engage à verser une indemnité unique et forfaitaire qui s'élève à **1 830 €**.

- **Deux câbles haute tension sur 600 mètres** sur les parcelles communales cadastrées section ZD n°14 (« La Feultière ») et section B n°935 et 937 (« Le Bois des Charmes »).

Enedis s'engage à verser une indemnité unique et forfaitaire qui s'élève à **600 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide les clauses des conventions de servitudes présentées à cet effet,
- accepte la pose des ouvrages électriques mentionnés ci-dessus et de leurs accessoires selon le tracé fourni par ENEDIS,
- accepte l'attribution des indemnités uniques et forfaitaires d'un montant de 1 830 € et de 600 € qui seront versées lors de l'établissement de l'acte notarié formalisant ces dispositions (aux frais d'ENEDIS),
- autorise le Maire à signer les documents relatifs à ces dossiers, notamment les conventions de servitudes.

## 10. Attribution de subvention à l'association Amicale des donneurs de sang de Colombier-Fontaine et ses environs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de subvention de l'Amicale des donneurs de sang de Colombier-Fontaine et de ses environs.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et attribue à l'unanimité une subvention de 150 € à cette association.

## 11. Mise à disposition de salles municipales aux partis politiques, leurs candidats, les parlementaires et organisations syndicales

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, préalablement à chaque scrutin, la commune met gracieusement à disposition des partis politiques et candidats politiques la Salle des Fêtes et la Salle du Conseil.

Toutefois, afin de faciliter la vie démocratique et d'ouvrir davantage le dialogue, il est dorénavant proposé que ces salles soient mises à disposition, sans faire référence à une période d'élection, et sans distinction, pour les partis politiques et leurs candidats, ainsi que pour les parlementaires et les organisations syndicales.

Pour mémoire, il est rappelé ci-après les capacités respectives et l'équipement de chaque salle :

	Nombre de places	Equipement : tables, chaises
Salle des Fêtes	178	oui
Salle du Conseil	50	oui

Les demandes de réservation de salles se feront par courrier adressés à Monsieur le Maire – 23 rue de l'Eglise - 25260 ETOUVANS

Aucune réservation ne sera effectuée par téléphone ou par mail.

Dans le cas de demandes concomitantes, seront pris en compte l'antériorité et le nombre des demandes déjà effectuées.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le principe de mise à disposition des salles dans les modalités définies ci-dessus.

## INFORMATIONS MAIRIE

Naissance :

BERTRAND                      Jules                      26 janvier 2022

Décès :

VOLPATO                      Catherine                      24 janvier 2022  
VOLPATO                      Pascal                      24 janvier 2022

### ❖ **Collecte UKRAINE**

A la demande de la municipalité, les membres du CCAS se sont réunis pour organiser une collecte en faveur des réfugiés ukrainiens. La protection civile du Doubs a demandé de suspendre les collectes jusqu'à nouvel ordre.

Nous ne manquerons pas de vous informer si de nouvelles collectes sont prévues.

❖ **Secrétariat de la mairie : changement d'horaires d'ouverture au public**

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
10h30 à 12h00 15h30 à 18h00		10h30 à 12h00	10h30 à 12h00 15h30 à 18h00	10h30 à 12h00 15h30 à 17h00	<b>FERMÉ</b>

❖ **Recensement 2022 de la population**

Le recensement de la population est maintenant achevé. Monsieur le Maire remercie les agents recenseurs, Mme Dupont et Mme Rouard, pour leur travail. Les chiffres de l'INSEE seront communiqués ultérieurement.

❖ **Elections présidentielles et législatives 2022**

**Les inscriptions sur les listes électorales pour les élections présidentielles sont maintenant terminées.**

Nous vous rappelons que les **élections présidentielles se dérouleront les dimanches 10 et 24 avril 2022, de 8h à 18h.**

**Les élections législatives** auront lieu **les dimanches 12 et 19 juin 2022**. Les personnes non encore inscrites sur les listes électorales ont dorénavant jusqu'au vendredi 6 mai pour se déclarer en Mairie.

❖ **Collecte des déchets : mise en place de la poubelle jaune au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Le maire remercie toutes les personnes qui ont répondu au sondage entre le maintien des points R ou la mise en place de bacs jaunes.

244 foyers ont répondu, soit 68% de participation :

- 70,1% en faveur du maintien des points R
- 29,5 % en faveur des bacs jaunes

Le maire a donc voté en faveur du maintien des points R, mais le Conseil Communautaire de Pays de Montbéliard Agglomération en a décidé autrement : il a donc adopté, ce jeudi 10 mars, la mise en place de la poubelle jaune pour le 1<sup>er</sup> janvier 2023. À compter de cette date, les habitants de l'Agglomération disposeront d'un second bac de déchets spécialement attribué pour recueillir les déchets recyclables.

La grille tarifaire évoluera également :

Nous conseillons les personnes disposant d'un bac de 240L à demander un bac de 120L, sans quoi leur redevance annuelle augmentera considérablement (de 187€ à 258,30 €).

*Pour information, les nouveaux tarifs seront les suivants :*

- Bac de 80L : part fixe 113,08 € pour 12 levées + 3,60 € la levée supplémentaire
- Bac de 120L : part fixe 152,12 € pour 12 levées + 5,40 € la levée supplémentaire
- Bac de 240L : part fixe 258,30 € pour 12 levées + 9,72 € la levée supplémentaire
- Bac de 360L : part fixe 316,09 € pour 12 levées + 12,96 € la levée supplémentaire.

La page d'information dédiée au dispositif : <http://www.agglo-montbeliard.fr/#!/dechets/redevance-enlevement-ordures-menageres-incitative.html>

❖ **Inscription scolaire pour la rentrée de Septembre 2022**

Les inscriptions à l'école pour la rentrée de septembre 2022 pour les enfants nés en 2019 et les nouveaux arrivants auront lieu **à l'école les vendredis 8 avril et 6 mai de 8h30 à 16h30 ou sur rendez-vous auprès de la directrice** en cas d'impossibilité à ces dates.

Les enfants devront au préalable être **pré-inscrits en Mairie**. Merci de vous munir de votre livret de famille et du carnet de santé.

## ❖ **Renouvellement de la carte d'identité et/ou du passeport**

Le lieu de la demande ne dépend plus de votre domicile. Vous pouvez vous rendre dans n'importe quelle mairie, à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement. Les mairies équipées les plus proches sont : Montbéliard, Audincourt, Etupes, Valentigney, Hérimoncourt, Grand-Charmont, Pont-de-Roide et L'Isle-sur-le-Doubs.

Les démarches préalables doivent se faire en ligne sur le site : <https://ants.gouv.fr>

## ❖ **Spectacle pour les enfants : venue du « Cirque Magique Circus »**

La commune d'Etouvans accueillera la troupe « Cirque Magique Circus » mardi 12 et mercredi 13 avril sur la Place de la Résistance. Les horaires seront très prochainement communiqués.

## ❖ **Un nouveau service de restauration rapide à Etouvans**

Un « Food truck » prendra ses quartiers tous les jeudis à partir du 17 mars sur la Place de la Résistance. Ce restaurateur ambulant vous proposera de la friture de carpe fraîche, des moules fraîches et des desserts maison.

## LES COMMISSIONS

### ❖ **Urbanisme / Environnement**

#### Permis de construire

✓ MEYNIER	Alexandre	Construction d'une véranda
✓ CERRUTI	David	Création d'une extension d'habitation, changement de destination du garage existant en habitation, création d'un garage
✓ MATHIEZ	Christopher	Construction d'une maison individuelle
✓ MARIOTTO	Laurie	
✓ ROUARD	Fabien	Rénovation d'un bâtiment à usage d'habitation (3 logements)

**Avis  
favorable**

#### Déclarations préalables de travaux

✓ REY	Patricia	Changement de fenêtres
✓ CORDIER	Hervé	Réfection de toiture à l'identique
✓ SEFEROVIC	Razija	Isolation thermique par l'extérieur
✓ GACHON	Nicole	Réfection toiture avec tuiles à l'identique
✓ CUPIC	Alexandre	Ravalement de façades
✓ PASTEUR	Clément	Ravalement de façades
✓ SANTORO	Toni	Changement de fenêtres et de volets, suppression cheminée et remplacement

**Avis  
favorable**

#### Certificats d'urbanisme opérationnels

✓ BONNOT	Pierre-Marie	Pour une construction déjà accordée
✓ AGENCE IMMO	STARK	

### ❖ **Ecole / jeunesse**

- Discussion sur l'éventualité de la mise en place d'un accueil au périscolaire les mercredis et petites vacances scolaires



- Etude en cours pour l'achat d'un TBI (Tableau Blanc Interactif) pour l'école
- Accueil d'un ou une ATSEM pour la rentrée prochaine. Plusieurs solutions sont envisagées, soit en contrat d'apprentissage ou soit avec une convention de stage
- La municipalité envisage de faire venir une troupe de théâtre pour une représentation. Un sondage va être mise en ligne sur le Facebook *Etouvans Doubs*

#### ❖ **Eolien**

- Coupes en forêt : terminées
- Tracé de raccordement Enedis vers Voujeaucourt : le dernier point bloquant est résolu (traversée de la voie ferrée à Dampierre). L'intervention au départ du poste source de Voujeaucourt est planifiée en octobre / novembre 2022.
- Le 2<sup>er</sup> mât de mesure de 130 m a été démonté mi-janvier, car la campagne de mesures est terminée, la société Opale ayant obtenu ses financements. Ce mât était attendu sur un autre chantier.
- Le 1<sup>er</sup> mât sera lui démonté au mois de mai (S18)

#### ❖ **Travaux**

- Etude de la réfection du sol du réfectoire de la cantine.

#### ❖ **Voiries**

- Etude sur l'enfouissement des réseaux secs pour le projet de réhabilitation de la rue de l'Eglise
- Etude pour l'élargissement du virage du carrefour devant la salle ASCE, à l'intersection de la rue de l'église avec la rue de Dampierre (pour les véhicules arrivant de la rue de Dampierre, se rendant vers le centre du village).

Retrouvez les actualités, informations et agenda de la commune sur le site internet : [www.etouvans.fr](http://www.etouvans.fr) ou sur Facebook « **Etouvans Doubs** »

Vous pouvez contacter le Maire Nicolas PACQUOT au 06.52.61.85.85 ou par mail à l'adresse : [nicolas.pacquot@gmail.com](mailto:nicolas.pacquot@gmail.com)

**Pour les réclamations pour les ordures ménagères, un seul numéro : 03.81.31.84.99**

Il vous est également possible de solliciter chaque commission pour poser vos questions ou soumettre vos propositions :

- par mail à l'adresse : [mairie.etouvans@gmail.com](mailto:mairie.etouvans@gmail.com)